

● **CHARTE EVENEMENTS /
COMMUNICATION
RESPONSABLES**

Achévé de rédiger fin septembre 2024

Charte évènements / communication responsables Ostrum AM

Ostrum AM est résolument engagée à développer des solutions concrètes afin de réduire l'empreinte écologique de ses activités, en matière d'évènements et de communication.

C'est dans cette optique qu'Ostrum AM a choisi de se doter d'une charte de la communication et des évènements responsables.

Cette charte donne un cadre et détaille les pratiques vertueuses à mettre en œuvre pour garantir un évènementiel éco-responsable, ainsi qu'une communication alignée sur ses principes RSE (Responsabilité sociétale des entreprises) et sa raison d'être.

Forte de cet engagement, Ostrum AM invite ses prestataires (ses clients, leurs publics) à suivre les recommandations de sa « Charte pour des évènements / une communication écoresponsables », dont les principes visent à limiter l'impact environnemental des évènements, à améliorer leur insertion dans l'environnement local et à penser aux diverses implications au-delà de l'évènement (sociales, énergétiques, environnementales). Pour ce faire, Ostrum AM s'engage à envoyer à l'ensemble de ses prestataires / fournisseurs la présente charte.

Dans le cas où Ostrum AM serait organisatrice, la société s'engage à appliquer et respecter les principes de cette charte, et dans le cas où elle serait participante, elle s'assurera que les organisateurs prennent connaissance de cette charte et essaient dans la mesure du possible de la respecter.

Ostrum AM s'engage ainsi à privilégier les pratiques suivantes :

I. Organisation des évènements

Mobilité(s)



- Rendre l'évènement accessible en transports en communs / mobilités douces
- Concevoir un plan de mobilité douce à destination des différentes parties prenantes (client, public et prestataires)
- Inciter les participants à utiliser des taxis verts, quand nécessaire

Accessibilité

- Accès pour les personnes en situation de handicap

Mobilisation des partenaires et des équipes

S'assurer que les différentes parties prenantes adoptent des pratiques responsables



- Introduire des paramètres environnementaux et sociaux dans la sélection des partenaires événementiels (agences, prestataires...)
- Privilégier des prestataires locaux afin de dynamiser l'économie locale de l'évènement et réduire l'impact des transports
- S'assurer que l'ensemble de l'écosystème de l'évènement soit en prise avec les enjeux environnementaux

Privilégier une restauration durable



- Privilégier les traiteurs avec un label éco-responsable
- Favoriser les circuits courts
- Favoriser une alimentation bio
- Augmenter les options végétariennes
- Éviter le suremballage des produits alimentaires grâce à des accords avec les partenaires
- S'assurer que le matériel utilisé soit recyclable et/ou réutilisable
- Redistribuer les denrées périssables à des associations locales après l'évènement ou les distribuer aux participants
- Travailler avec des ESAT (Établissement et Service d'Accompagnement par le Travail)

Gestion des déchets responsable



- Réduire, trier et valoriser les déchets
- Bannir l'usage du plastique à usage unique
- Organiser la valorisation des déchets
- Anticiper la gestion du surplus alimentaire
- Prévoir en amont un partenariat avec des organismes chargés de redistribuer les aliments non consommés

Ressources énergétiques



- Privilégier un lieu ayant reçu un label environnemental (Eco-label européen, Green Globe, La Clef verte...)
- Privilégier l'alimentation en énergies renouvelables / vertes de l'évènement
- Privilégier les dispositifs d'éclairage plus économes (lampes LED)
- Réduire ou interdire l'usage des groupes électrogènes

Réaliser un bilan social et environnemental de l'évènement



- Mesurer l'impact de l'évènement par un bilan détaillé (lorsque cela est possible)

II. Communication responsable

Représentation inclusive et accessibilité des contenus

- S'assurer de l'inclusivité des messages communiqués (prise en compte des différents profils et genres)
- Parité en genre des porte-paroles

Accessibilité des contenus

- Optimiser l'accessibilité de ses contenus et de ses supports (sous-titrage, lisibilité logiciel malvoyant, facilité de lecture des contenus rédigés...)

Diffusion maîtrisée des communications

- Eviter les envois multiples quand cela est possible
- Limiter les sollicitations trop nombreuses ou inadaptées en direction des publics notamment par une utilisation responsable des données personnelles, en mettant en place les bons contrôles qui nous assurent du respect de la loi RGPD. Le règlement général de protection des données (RGPD) est un texte réglementaire européen qui encadre le traitement des données de manière égalitaire sur tout le territoire de l'Union européenne (UE). Il est entré en application le 25 mai 2018.

Production audiovisuelle

- Privilégier les productions locales (lieux de tournage, choix des prestataires, provenance des matériaux...)

Aligner les messages sur les principes RSE d'Ostrum AM

- Garantir la cohérence entre les piliers RSE d'Ostrum AM et les messages communiqués
- Aligner ses messages avec sa Raison d'Etre

Politique d'achat responsable auprès des partenaires en communication

- Introduire des paramètres environnementaux et sociaux dans la sélection des partenaires de communication (prestataires, agences)

Impression de documents

- Eviter autant que possible l'impression de documents
- En cas d'impression de documents, utiliser des papiers ayant des labels attestant de la gestion durable des forêts comme les labels FSC (Forest Stewardship Council) et PEFC (Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières) et favoriser les écolabels qui valident les démarches de protection de l'eau et de l'air comme Ange Bleu, Cygne nordique...

III. Goodies et objets

Goodies et objets



- Privilégier des goodies éthiques d'origine locale / Made in France
- Sélectionner des objets recyclables, réutilisables (si possible labellisés éco-responsables)

Ce document ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de Ostrum Asset Management.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par Ostrum Asset Management à partir de sources qu'elle estime fiables. Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé. Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de changer et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle.

Ostrum Asset Management se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis et ne constitue en aucun cas un engagement de la part de Ostrum Asset Management. Ostrum Asset Management ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers.

Dans le cadre de sa politique de responsabilité sociétale et conformément aux conventions signées par la France, Ostrum Asset Management exclut des fonds qu'elle gère directement toute entreprise impliquée dans la fabrication, le commerce et le stockage de mines anti-personnel et de bombes à sous munitions.

La politique de vote par procuration et d'engagement, ainsi que le code de transparence, sont disponibles au lien suivant : www.ostrum.com/fr

Ostrum Asset Management

Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° GP-18000014, en date du 7 août 2018 – Société anonyme au capital 50 938 997 euros – 525 192 753 RCS Paris - TVA : FR 93 525 192 753 – Siège social : 43, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris - www.ostrum.com. »